

**CLASSIFICATION À L'EMPLOI : FAITES VOS JEUX !**  
**#BALANCETACLASSIF**

**LA NOUVELLE GRANDE ENQUÊTE DE LA CGT**

**COMMENT PARTICIPER ?**

1. JE REMPLIS LE FORMULAIRE :  
<https://framaforms.org/balance-ta-classif-1668696459>
2. JE FAIS SUIVRE À MES COLLÈGUES

# Nouvelle classification : Une mise en place chaotique...

Le 18 avril 2023

Vous avez reçu votre futur emploi et son classement. Le 1er janvier 2024, c'est ainsi la cotation de l'emploi du poste occupé à un instant t qui définira votre salaire minima. Pour beaucoup, il est difficile de s'y retrouver, ne serait-ce que pour savoir si l'emploi attribué est le bon.

La CGT propose actuellement une grande enquête #BalanceTaClassif. Elle a déjà recueilli près de 900 réponses proposant des résultats très significatifs.

Dans ce tract, la CGT vous propose un premier retour de cette enquête et une méthode pour déchiffrer le classement de son emploi.

## UN FONCTIONNEMENT QUI POSE QUESTION !

Souhaité par le patronat, la mise en place de la nouvelle classification est chaotique, c'est le moins que l'on puisse dire. La direction tente de rassurer en affirmant que cela ne change rien et qu'elle valorisera mieux les salariés « méritants ».

Pourtant, le déploiement de la nouvelle classification déçoit ou pose question quant à l'évolution de carrière et aux critères d'attribution. L'évolution dans la grille sera difficile et on peut très vite arriver à un plafond. Quant à la méritocratie, les salariés savent que c'est du vent pour exploiter au maximum ceux qui y croient jusqu'à leur première désillusion...

Près de 200 commentaires permettent d'éclaircir la perception des salariés, une perception souvent très éclairée et solidaire ! Une très large majorité des répondants, satisfaits ou non de leur classification, critiquent cette classification :

- « *Un collègue faisant le même travail que moi se trouve dans une classification supérieure et je ne comprend pas.* » : cette remarque est la plus répandue dans l'enquête. L'objectif annoncé de « l'emploi correspondant à ce que l'on fait réellement » est quasi impossible à réaliser avec ce qui est mis en place.
- « *Classifié 3B l'année dernière, je suis classifié 14 or j'ai vu que l'équivalent 3B en salaire minimum est le 15 et non 14. Je considère cela comme un déclassement.* » : si certains verront leur salaire rehaussé à un niveau plus acceptable (mise au minima de l'emploi attribué à une classification supérieure, comme certains jeunes salariés sous-payés), d'autres verront leur salaire minima diminué. Et il est bien normal de se sentir déclassé ! Avec un salaire minima plus éloigné de son salaire réel, il sera sans doute plus difficile de justifier d'augmentation individuelle !
- « *Pourquoi ne lancez-vous pas un appel à la grève ?* » : les problèmes de cette classification sont beaucoup plus profonds que la simple attribution d'un emploi au 1er janvier 2024. Nous le savons. La CGT a alerté depuis 2016 sur ce projet et a organisé de nombreux mouvements pour montrer le désaccord du monde du travail. Sur le sujet, la CGT a également lancé un débrayage en 2021 devant l'UIMM ainsi qu'en novembre 2022, malheureusement très peu suivi par les salariés d'Airbus Defence & Space.

Nous sommes prêt à vous accompagner dans vos démarches de contestation. Ecrivez à la CGT sur [cgt\\_elt@airbus.com](mailto:cgt_elt@airbus.com).

### #BalanceTaClassif : les premiers résultats déjà en ligne !

Pour y accéder, c'est sur l'intranet CGT : Menu déroulant *Infos Pratiques*, rubrique *RELOAD/Classification*

Et le lien direct : <https://sites.google.com/airbus.com/cgt-ads/infos-pratiques/reloadclassification>

Si vous n'avez pas encore balancé votre classification, l'enquête est plus que jamais en cours. Cela ne fera que rendre les résultats encore plus pertinents !



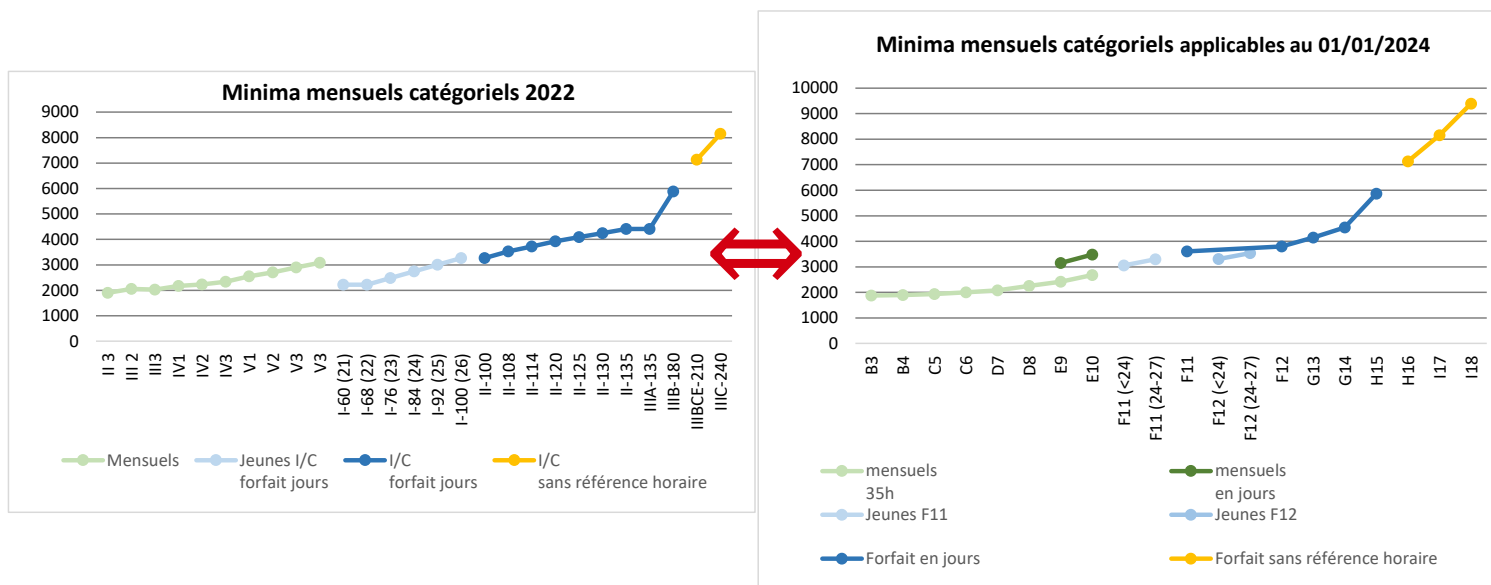
<https://framaforms.org/balance-ta-classif-1668696459>

## COMMENT SAVOIR SI LE CLASSEMENT DE VOTRE EMPLOI EST LE BON ?

La direction communique en indiquant qu'il n'existe pas de correspondance. Pourtant, elle le fait déjà pour les cadres supérieurs : III Bex (mini catégoriel (mc) : 7130 €) = H16 (mc : 7130 €) ; III C (mc : 8149 €) = I17 (mc : 8149 €). **Alors pourquoi ne pas faire une correspondance pour les autres niveaux catégoriels ?**

Par ailleurs, le groupe Airbus a créé une classification interne « pivot » (Bands 1 à 10) pour faire correspondre les classifications allemandes, espagnols, anglaises et françaises (tapez 'grading' dans le Hub pour la retrouver). Aujourd'hui un III Bex est un Band 4. La direction indique en négociation RELOAD que la classe 16 correspond à un Band 4. La nouvelle classification des emplois sera exprimée en fonction de la classification Airbus.

Pour savoir si le classement de votre emploi est le bon, vous pouvez ainsi vous appuyer utilement sur la comparaison des salaires minima. Par exemple, si le nouveau minima associé à l'emploi qui vous a été attribué est inférieur au minima de votre coefficient actuel, on peut considérer qu'il s'agit d'un déclassement.



La **CGT** vous propose ainsi ci-dessous le tableau de correspondance basé sur la comparaison des minima qui vous sera très utile :

Classification actuelle (Cadre)	Classification minimum de votre emploi	Classification actuelle (Non-Cadres 35h)	Classification minimum de votre emploi	Classification actuelle (Non-Cadres 35h)	Nouvelle classification
IIIC	I17	V.3	E10	III.2	C6
IIIBex	H16	V.2	E10	III.1	C5
IIIB	H15	V.1	E9	III.2 (ouvrier)	C6
IIIA (en fonction de l'ancienneté au niveau IIIA)	G13/G14	IV.3	E9	II.3 (ouvrier)	B4
II (coef. : 125, 130, 135)	G13	IV.2	D8	II.1 (ouvrier)	B3
II (coefficient : 114, 120)	F12	IV.1	D7	<b>Pour préparer une éventuelle contestation, contactez la CGT sur <a href="mailto:cgt_elt@airbus.com">cgt_elt@airbus.com</a></b>	
I ou II (coef. : 100, 108)	F11	III.3	C6		

**Souvenez-vous !** En novembre 2022, la **CGT** lançait sa première enquête **#BalanceTonSalaire**. Un vrai succès débouchant sur des résultats utiles à tous. Vous êtes nombreux à nous demander où consulter le rapport d'enquête.

Il se trouve sur le site intranet de la CGT : Menu déroulant *Infos Pratiques*, rubrique *BalanceTonSalaire*.

Voici le lien direct : <https://sites.google.com/airbus.com/cgt-ads/infos-pratiques/transparence-salariale>